

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 septembre 2012

Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »

Séance du 4 septembre 2012

31 Conservatoire municipal de musique et de danse – règlement intérieur et règlement des études - modifications

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, FEVRIER, MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

M. SZPIRKO

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme LEFEVRE

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme DINGIVAL

Mme CAPON

M. RIFI SAIDI

M. BOULHAMANE

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

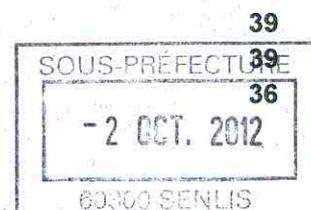
■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe expose :

Des nouvelles modifications au règlement intérieur et au règlement des études du conservatoire municipal de musique et de danse vous sont proposées et surlignées dans l'annexe jointe à la présente délibération. Elles portent principalement sur les points suivants :

Règlement intérieur :

- Modification de l'article 8 relatif à l'obligation, pour l'usager, de rembourser le matériel prêté qui serait éventuellement perdu, volé ou endommagé, au prix de remplacement par un matériel neuf.



maintenant !

Règlement des études :

- Ajout de 2 articles précisant les modalités de recrutement et de fonctionnement de la « Chorale Lycéenne » et du « Petit Chœur »,
- Modification d'un article concernant la discipline et les éventuelles sanctions qui seraient prises au sein de la chorale CHAM-C4.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 4 septembre 2012,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la modification apportée au règlement intérieur du conservatoire municipal de musique et de danse, tel que précisé dans l'exposé

Article 2 : d'approuver les modifications apportées au règlement des études du conservatoire municipal de musique et de danse, comme précisé dans l'exposé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **2 5 SEP. 2012**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **02.10.12**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le **02.10.12**. Signature Le Maire.

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

